

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19-475-1936 restitution

n° 19-475-1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 juin 1936

Numéro JO

n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro

30 juin 1936

TEXTE INTÉGRAL

IL est fait restitution au sieur Sef Saïd Mohamed de la somme de deux cent quarante-huit francs, quarante centimes (248 francs 40 centimes), représentant le trop-perçu des droits d'enregistrement sur un marché de denrées alimentaires passé avec l'ordinaire du régime en octobre 1955,